Commissariat aux langues officielles | Office of the Commissioner of Official Languages

Ottawa, le 25 septembre 2001

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le bon discours - Passons maintenant à l'action!
Rapport annuel de la commissaire aux langues officielles

La commissaire aux langues officielles, madame Dyane Adam, a déposé son rapport annuel 2000-2001 au Parlement aujourd'hui. Madame Adam constate que le gouvernement fédéral a entendu et compris le cri d'alarme qu'elle a lancé il y a un an face au manque de leadership dans le dossier des langues officielles. Cette année, le rapport pose le défi au gouvernement de passer sans tarder à l'étape suivante et de joindre l'action à la parole pour renverser l'effet du laisser-aller des dernières années. « Je vois bourgeonner les premiers signes d'une réflexion sérieuse et d'une volonté renouvelée de travailler à la pleine mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. C'est un point de départ, mais ce n'est pas assez. J'attends avec impatience que cet engagement se traduise par des mesures concrètes et vigoureuses. »

Parmi les signes encourageants, la commissaire cite le discours du Trône de janvier 2001 dans lequel le gouvernement a renouvelé son engagement face à la protection et la promotion des langues officielles et à l'égard des communautés minoritaires de langue officielle. Selon madame Adam, « ces paroles doivent absolument donner le ton pour les années à venir. » Le greffier du Conseil privé a d'ailleurs reconnu l'importance des langues officielles en en faisant une de ses priorités. De plus, la nomination en avril de l'honorable Stéphane Dion, à titre de ministre responsable de coordonner le dossier des langues officielles, augure bien pour une meilleure coordination et un leadership gouvernemental plus vigoureux. Enfin, madame Adam applaudit les efforts de la ministre de l'Immigration qui a inscrit au nouveau projet de loi sur l'immigration et la protection des réfugiés des dispositions pour reconnaître qu'un des objectifs de l'immigration est de contribuer au développement des collectivités de langue officielle.

Malgré ces indices d'un leadership revigoré, il reste beaucoup à faire afin de redresser les torts causés à la dualité linguistique par des années de compressions budgétaires, de transformations gouvernementales et, plus généralement, par un absence d'engagement politique et administratif ferme. Pour madame Adam, il est urgent que le gouvernement précise ses intentions et dévoile un plan d'action pour assurer que toutes les institutions fédérales respectent la lettre et l'esprit de la Loi sur les langues officielles. Ce plan doit mobiliser l'appareil fédéral et comporter des objectifs clairs, un train de mesures ciblées et des mécanismes de concertation. Le véritable coup de barre qui s'impose exigera également que soient investies les ressources nécessaires pour obtenir des résultats concrets, durables et mesurables.

Parmi les défis qui se présentent au gouvernement, la commissaire réitère l'importance de se doter d'une politique qui garantira que les transformations gouvernementales et les transferts de responsabilités à d'autres paliers ne portent plus atteinte aux droits linguistiques des citoyennes et citoyens. Une approche concertée avec les provinces et les territoires s'impose également afin que les responsabilités linguistiques de l'État canadien soient mieux assumées.

Les études et enquêtes réalisées par le Commissariat ont révélé une fois de plus cette année l'importance d'un changement de culture en profondeur au sein de l'appareil fédéral, devant la résistance ou l'inertie de plusieurs institutions en ce qui a trait à la recherche de solutions durables. Les questions touchant les services au public et la langue de travail devront être abordées avec courage et détermination par les fonctionnaires aux plus hauts échelons. « Un changement de culture aussi important doit être fondé sur la promotion de valeurs qui respectent la spécificité des deux communautés de langue officielle et sur une ouverture à l'autre et à sa richesse. »

Cette année, la commissaire porte une attention particulière à la performance linguistique d'Air Canada. La Société a souvent remporté la palme du plus grand nombre de plaintes portées contre une institution pour des manquements à la Loi. De toute évidence, la politique canadienne des langues officielles ne semble pas figurer au nombre des priorités des dirigeants d'Air Canada. Madame Adam invite la Société à modifier son attitude et à mettre en place une stratégie rigoureuse pour renforcer et mieux gérer le programme des langues officielles, tant en ce qui regarde le service au public que ses opérations internes.

Si, dans son premier rapport, la commissaire a poussé l'appareil fédéral à amorcer un virage dans la bonne direction, il importe que son deuxième rapport l'incite à des actions vigoureuses dans un proche avenir. « La dualité linguistique se pave peut-être de bonnes intentions mais, chose certaine, elle se cimente par des gestes concrets et des résultats tangibles. Le train a sifflé, attendons de voir s'il quittera bientôt la gare ! », a conclu madame Adam.

-30-

Renseignements

[redacted]

Date de modification : 2007-08-28